

## Correspondance d'Henry de Rougemont (1805-1810)

### I. À ma chère cousine

Michel GARCIA \*

*À la mémoire de Jean Zocchetti*

Henry de Rougemont est un des élèves méritants que l'école centrale de Tours célébra le jour de la Fête de la jeunesse du 10 germinal an VII (30 mars 1799) ([Chronique n° 18](#)). Grâce à Jean Zocchetti, ancien vice-président des Amis du Vieux Chinon, nous avons conservé quelques documents relatifs à la famille Chalumeau, parmi lesquels trois lettres d'H. de Rougemont : les deux premières sont datées du 9 juin 1805 et du 30 mars 1806 et rédigées respectivement à L'île-de-Ré et à La Rochelle ; la troisième, du 12 juin 1810, à Palafrugell, en Catalogne.

Ces trois lettres apportent un intéressant témoignage sur les conditions de vie d'un militaire en garnison ou en campagne au début de l'Empire, mais aussi sur les sentiments que pouvait éprouver, à l'égard des siens et de sa Touraine natale, un jeune homme qui souffrait d'en être éloigné. J'ajouterai que ces pages sont rédigées dans un style soigné, non dépourvu de qualités littéraires. Au passage, on y relèvera sans difficultés l'influence de grands écrivains passés ou contemporains de leur auteur : le Rousseau de *La Nouvelle Héloïse*, dans les lettres adressées à sa correspondante féminine ; Bernardin de Saint-Pierre dans l'évocation de la nature.

Henry de Rougemont est né à Chinon où il a été baptisé le 10 décembre 1780. Il est le fils unique de Jean Armand de Rougemont, chevalier, seigneur de Voirie et autres lieux, et de Marie-Thérèse Lenée, aînée des quatre filles de Louis-Charles Lenée. Son cousin Louis-Marie Chalumeau, qui est, avec son épouse, le destinataire de ses lettres, est le fils d'Anne-Françoise Lenée, jeune sœur de Marie-Thérèse, qui fut l'épouse de Charles-Pierre Chalumeau. Ce dernier, comme la mère d'H. de Rougemont sont déjà décédés à l'époque qui nous intéresse. Henry et Louis-Marie sont donc cousins parce qu'ils ont le même grand-père maternel.

Ajoutons une précision concernant le château de Basse, près des Loges à Chinon qui est le cadre privilégié des évocations de l'épistolier. Le grand-père, Louis-Charles Lenée, l'a acquis le 10 juin 1788 et l'occupera jusqu'à sa mort en 1807. À la suite du partage de biens qui suit son décès, la terre de Basse passe aux mains de son petit-fils, Henry, qui est son héritier le plus direct, puisqu'il descend de l'aînée de ses filles qui eurent une descendance. Ce titre d'héritier désigné lui donnait le droit de se sentir chez lui à Basse.

La destinataire des deux premiers courriers est Marie-Charlotte Chalumeau, née de Joannis, qui avait épousé Louis-Marie Chalumeau le 29 septembre 1800.

*Saint-Martin-de-l'Isle-de-Ré, le 9 juin 1805*

*Voilà la belle saison revenue, belle cousine, il n'est personne à qui son retour ne soit agréable, et peut-être n'est-il personne, non plus, à qui il le soit autant qu'à moi, parce qu'il me rappelle le temps de ma vie que j'ai passé le plus délicieusement. Chaque été sera désormais pour moi une époque intéressante qui même au milieu des cazernes (sic) que j'habite actuellement me fera éprouver de nouveau, mais seulement en imagination, les plaisirs que je goutais (sic) il y a trois ans dans une demeure charmante où étaient réunis les meilleurs des parents : ces heureux moments me firent jouir d'une félicité trop grande pour qu'elle fût durable ; la rapidité avec laquelle ils s'écoulèrent ne me permit d'en bien sentir le*

---

\* Président de l'académie de Touraine.

*prix que lorsque des circonstances imprévues m'eurent subitement arraché d'une situation si douce pour me jeter (sic) dans une carrière qu'on sait être l'école de toutes les privations et de toutes les contrariétés. Le contraste était trop sensible pour ne pas me faire une forte impression ; aussi les résolutions dont je m'armai eurent-elles une lutte violente à soutenir contre les premiers dégoûts que me fit essayer mon nouvel état ; et je ne sais si je les aurais surmontés sans l'espoir que je conservai toujours de m'en dédommager tôt ou tard dans la société des mêmes amis dont il m'était si pénible d'être séparé.*

Cette période suit de très près le mariage de son cousin (29 septembre 1800) et, par conséquent, le moment où il commença à fréquenter cette cousine à laquelle il sera si attaché, comme le montre toute cette correspondance. Notre jeune militaire a donc bénéficié d'une permission de cinq mois pendant l'hiver 1804-1805, ce qui lui a donné l'occasion de retourner à Chinon et de pouvoir faire à sa cousine les honneurs du château de Basse, au-dessus du hameau des Loges, et de son environnement naturel : la vallée de la Vienne en contre-bas ; un paysage très vallonné et très boisé ; la proximité du site de l'ancienne abbaye de Grandmont et les vestiges d'une chaussée romaine. L'évocation de ces soirées au château de Basse nous gratifie d'un récit idyllique de la vie campagnarde, que même l'inclémence de l'hiver ne parvient pas à gâcher.

*Pour cette fois, chère cousine, ce n'était plus le temps de renouveler (sic) ces jolies parties de promenade qui, tantôt à pied, tantôt en voiture, nous avaient fait si souvent visiter les jardins de Basse, le bois, la montagne et tous les environs de cet asile de tous les plaisirs : au lieu de faire nos lectures auprès de quelques arbres ou d'un ruisseau, nous les avons faites entre un paravent et un écran ; les bains de verdure ont été remplacés par des fauteuils ; et au lieu d'aller cueillir des fraises dans le bas-jardin, ou manger du lait à Grandmont, nous avons resté au coin de la cheminée pour faire cuire des pommes-de-terre dans le foyer. Quelqu'avantage cependant qu'ait l'été sur l'hiver (sic) et quelque désir que j'eusse de pouvoir changer l'ordre établi dans les régiments de n'accorder de semestres que pendant cette dernière saison, je vous assure, chère cousine, que je ne cesse de me féliciter du séjour que j'ai fait cette année dans un pays qui doit m'être cher à tant d'égards : outre le rétablissement de ma santé qui en a promptement été la suite, j'ai si vivement joui du plaisir de me retrouver pour quelque temps auprès de tout ce qui m'intéresse que je conserve encore ici une partie de la satisfaction dont j'étais alors pénétré, et que je m'en sens plus de courage pour supporter les désagréments (sic) inséparables du métier des armes. C'est vous, chère cousine, que je dois remercier, ainsi que Chalumeau, de la manière agréable dont j'ai passé mes soirées tant que j'ai resté dans votre ville : si vous pouviez douter du prix que je sais mettre aux témoignages d'amitié dont vous m'avez comblé tous les deux et qu'il me fallût des expressions pour vous en convaincre, je serais embarrassé d'en trouver qui répondissent à la reconnaissance qu'ils m'ont inspiré (sic), mais je pense que ce serait une formalité inutile.*

La durée de cette permission peut surprendre, mais une allusion au « rétablissement de la santé » du jeune homme laisse entendre qu'il s'agit plutôt d'une convalescence. Le dossier d'Henry de Rougemont conservé dans les archives de l'école centrale de Tours évoque déjà une santé fragile et une affection grave qui aurait pu lui faire perdre la vue. Pour expliquer cette longue suspension d'activité, on en est réduit aux conjectures, mais pendant ces deux années et plus passées sous le drapeau, le soldat a pu contracter une maladie.

Ces retrouvailles avec ses cousins sont pour lui indissociables du séjour précédent, au point que le récit des plaisirs partagés dresse un tableau parallèle entre les promenades estivales du premier et les soirées hivernales du second. Même si les circonstances sont différentes, ce

deuxième séjour ne fait que renforcer les liens du jeune homme avec le couple de ses cousins, et fait naître chez lui un sentiment de reconnaissance qui démontre tout le prix qu'il accorde à cette relation. De fait, H. de Rougemont se montre particulièrement soucieux de la conserver, comme s'il souffrait d'une carence affective que l'accueil que lui réserve plus précisément sa cousine aurait contribué à combler. De là vient sans doute cet attachement qu'il lui témoigne en termes éloquents dans sa lettre du 30 mars 1806.

*Que pensez-vous de moi, chère cousine ? Pouvez-vous me pardonner le long silence que j'ai gardé avec vous depuis la réception d'une lettre à laquelle j'avais tant de choses à répondre : mais aussi pourriez-vous l'attribuer à l'oubli ? Non, je suis sûr que vous supposeriez tous les motifs imaginables avant de croire à un pareil changement dans mes sentiments (sic). Quelle bizarrerie cependant n'ai-je pas à condamner en moi-même ! C'est tout en m'entretenant continuellement de souvenirs qui me mettent pour ainsi dire dans les lieux que vous habitez et qui ne peuvent vous retracer à ma pensée sans me rappeler quelque nouveau témoignage d'amitié, que je néglige de vous en donner de la mienne. Ne me demandez pas l'explication de cette inconséquence ; je ne peux me la donner à moi-même, et je ne me la pardonnerais pas si je me sentais coupable de la moindre altération dans l'attachement que je vous ai voué. [...] Je ne devrais pas vous détailler les embarras qui peuvent justifier mon silence, car je suis persuadé que vous avez eu assez d'indulgence pour l'excuser, et j'ose dire que pour cela il vous suffit de me bien connaître ; je ne puis cependant m'empêcher de plaider ma cause parce que vous ne connaissez point encore assez tout le prix que j'attache à votre amitié, et combien un seul reproche un peu sérieux [de votre] part me ferait de peine.*

Pareille déclaration emprunte beaucoup à la rhétorique amoureuse. Gardons-nous, cependant, de tirer des conclusions hâtives, et recherchons, au contraire, à replacer cet attachement d'H. de Rougemont pour sa cousine, dans le contexte familial. L'union de Louis-Marie Chalumeau et Marie-Charlotte de Joannis n'est pas banale, comme pourrait l'être celle de rejetons de deux familles proches par leur implantation géographique et leurs intérêts. Marie-Charlotte est « une pièce rapportée ». Qu'on en juge : elle est née, comme sa mère, à L'île de France (auj. île Maurice) et est la fille de Jean-François de Joannis, lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes, breton comme il se doit. Son père est décédé dans ce lointain territoire et sa mère a épousé en secondes noces un autre officier de la même compagnie, lui aussi breton, Joseph-Marie Damain de Kerostin. Dans quelles circonstances le couple Damain est-il venu se fixer à Savigny-en-Véron, où le mari est décédé, sous toutes réserves en 1787, reste un mystère. Mais on imagine l'émoi qu'a pu provoquer la présence soudaine d'une jeune fille venue des Îles dans la bonne société chinonaise, surtout auprès des jeunes gens à marier.

La situation est passablement romanesque, mais elle est dans l'air du temps, comme le laissent supposer d'illustres exemples contemporains, sur lesquels on me pardonnera de broder un peu. Peu d'années auparavant, faut-il le rappeler, Joséphine de Beauharnais, antillaise de naissance, éveilla aussi la passion que l'on sait chez un officier de six ans plus jeune qu'elle. Le rapprochement n'est pas fortuit, compte tenu de la célébrité du couple formé par Joséphine et Bonaparte. D'autres coïncidences pourraient être relevées. Ainsi, à l'époque de leur mariage en 1800, Louis-Marie et Marie-Charlotte avaient respectivement 23 et 24 ans. L'époux est donc plus jeune que l'épouse, même si cette différence n'atteint pas celle qui sépare celui de Joséphine et de Napoléon.

On ne peut manquer de relever que Marie-Charlotte se marie à vingt ans passés, ce qui n'est pas non plus très courant, si l'on songe, par exemple, que sa mère épousa son père à l'âge de 16 ans. Il s'agit donc de l'union de jeunes gens majeurs, tous deux orphelins de père. Dans les deux cas, l'autorité paternelle n'influe donc pas dans le choix du conjoint, ce qui laisse

probablement une plus grande marge d'initiative aux futurs époux. L'on serait tenté de conclure que leur union fut un véritable mariage d'amour et que les intérêts des deux familles respectives ne jouèrent qu'un rôle secondaire dans l'affaire.

Henry de Rougemont aurait-il, lui aussi, cédé à l'attrait de cette jeune fille née dans des îles lointaines ? C'est vraisemblable. En tout cas, il avait auprès d'elle une place toute trouvée, celle du jeune confident qui se ferait un plaisir de lui faire découvrir un pays, la Touraine, dont, jusque-là, elle ignorait sans doute les beautés, et que lui connaît si bien et apprécie plus que tout.

Cette lettre du 30 mars 1806 contient aussi une triste nouvelle, dont on est surpris qu'elle ne figure pas en tête de la missive. Il s'agit de la mort du deuxième enfant du couple, Georges, décédé à l'âge de huit mois (17 août 1805).

*Votre lettre m'apprenant la perte que vous avez faite de votre cher Georges, croyez, ma bonne cousine, que j'ai vivement senti ce quelle (sic) a eu de douloureux pour vous et pour son père dont, par surcroît d'affliction cet événement a dérangé la santé. La vôtre en a également souffert, et du caractère dont vous êtes, il n'en pouvait guère être autrement : mais cette sensibilité qui multiplie et accroît vos peines est accompagnée de tant de courage ; vous avez reçu d'ailleurs des personnes qui vous sont attachées et particulièrement de mesdames Courtin des consolations si douces que vous aurez sans doute surmonté ce qu'il y a eu d'accablant dans ce malheur inattendu. Ce que vous me dites de l'assiduité de vos précieuses amies à vous prodiguer dans cette circonstance les soins que leur dictait la prudence a du (sic) contribuer plus que toute autre chose à vous préserver des suites très dangereuses quelle (sic) aurait pu avoir ; car je sais que votre santé dépend beaucoup du plus ou moins de chagrins qui vous dominent ; et celui que vous avez éprouvé n'était que trop de nature à détruire le bon état où elle m'a enfin paru être pendant mon dernier séjour près de vous.*

L'acte de décès ne donne aucune explication sur les causes du décès. On sait que l'événement est survenu, non à Chinon, mais à Savigny-en-Véron, où le bébé avait été confié à des personnes qui résidaient dans le hameau de Place. Les déclarants sont un journalier et un fossoyeur, et aucun des deux « ne savait signer son nom ». Cette prose administrative dans laquelle interviennent des personnes extérieures à la famille et d'un milieu probablement étranger à celui des parents surprend. Il a été probablement mis en nourrice, bien que rien dans l'acte ne signale cette possibilité. Cet acte contraste, en tout cas, avec celui qui sera établi deux années plus tard pour le décès de la petite Clémentine, dont les déclarants sont « le sieur Georges Chrétien, demeurant à Chinon, profession directeur du collège de Chinon » et « le sieur Etienne Moreau, demeurant à Chinon, profession marchand ». La qualité du premier est assez explicite, quant au second, il s'agit d'un ami de la famille, puisqu'il figure déjà comme témoin dans l'acte de naissance de deux enfants du couple, Clémentine et Théophile -Armand (Jean-Armand de Rougemont, père d'Henry, étant le premier d'entre eux). Pas la moindre mention de la grand-mère de l'enfant, qui pourtant résidait dans la commune, mais peut-être l'avait-elle quittée depuis. Non plus d'aucune personne que Marie-Charlotte aurait pu connaître pendant son adolescence passée à Savigny. Les seuls habitants du Véron que mentionne H. de Rougemont, qui ne fait que reprendre ce que son cousin lui avait confié dans sa lettre, sont les dames Courtin, mère et fille, qui résidaient au château d'Isoré.

L'accumulation de ces détails ne laisse pas d'interroger. L'idée nous vient que le petit Georges était affecté par une grave maladie, peut-être contagieuse, ce qui justifierait un éloignement provisoire de Chinon, où résidaient ses parents, dans la paroisse Saint-Étienne. C'est peut-être le sens qu'il faut prêter au passage de la lettre, dans lequel H. de Rougemont évoque le rôle

joué par les dames Courtin. Résidant dans le Véron, elles auraient pris les dispositions nécessaires pour éviter aux parents de l'enfant un déplacement qui aurait pu être préjudiciable à leur santé. Ce genre de discours s'applique parfaitement au traitement d'une maladie contagieuse.

À l'encontre de cette hypothèse, on doit relever qu'H. de Rougemont qualifie ce décès de « malheur inattendu », ce qui n'est pas une formule de consolation habituelle. Par ailleurs, les déclarants de l'acte de décès (19 septembre 1806) de Claude-Christophe Courtin, bien que châtelain d'Isoré, sont deux voisins, un jardinier et un cultivateur, qui ne savent pas signer non plus, comme si, dans le Véron, on conservait cette coutume attestée en d'autres régions, qu'il revenait aux plus proches voisins, quels qu'ils fussent, de s'acquitter de cette tâche. Quoi qu'il en soit, cet épisode dévoile une réalité probablement moins souriante que l'image que nous en fournit le récit des délicieux moments partagés par le jeune homme et sa cousine.

Cette impression est confirmée par le plus triste épisode de cette brève histoire. La lettre qu'Henry de Rougemont rédige le 12 juin 1810 n'est plus adressée « à sa chère cousine » mais à son « cher Chalumeau », parce que Marie-Charlotte est décédée entre temps, le 3 avril précédent.

*Mon cher Chalumeau,*

*Il y a quelques jours qu'une lettre de mon père m'a appris la perte cruelle que tu viens de faire : je connais ton cœur, ainsi, malgré l'éloignement, j'ai été témoin de ton affection ; j'ai même craint qu'il ne fût au-delà de tes forces d'en supporter l'excès si je ne m'étais représenté combien ta raison et les consolations de nos parens (sic) auront du (sic) contribuer à te la faire surmonter.*

*Je voudrais bien pouvoir adoucir ta douleur ; mais je me sens trop accablé de la mienne pour oser te donner des conseils dont j'aurais également besoin, et ce n'est pas lorsqu'on pleure soi-même qu'on peut espérer sécher les larmes d'un ami. Comme cet événement a été plus imprévu pour moi que pour les personnes qui étaient sur les lieux, il m'a fait une impression aussi vive que pénible qui ne peut désormais s'effacer de ma mémoire non plus que le souvenir de l'attachement que cette bonne cousine m'avait toujours témoigné. L'image que je conserve dans mon cœur d'une si précieuse amie ne cessera d'être pour moi le modèle des qualités les plus touchantes : une piété vraie exempte de toute affectation, une sensibilité trop délicate peut-être qui a pu lui causer bien des inquiétudes, et cependant, quelle douce gaité (sic) ! quelle confiance aimable dans nos petites réunions ! que d'agréments elle portait dans de plus grands cercles quand elle était forcée d'y paraître ; que d'esprit sans la moindre prétention ; quels sentimens (sic) élevés, et surtout, mon cher ami, quelle tendresse et quels soins recherchés pour tes enfans (sic) !*

*C'est à toi que je devais l'avantage d'avoir connu tant de vertus [...]*

L'éloge posthume de la défunte est à la mesure de l'attachement qu'H. de Rougemont lui a manifesté dès le début de leur relation. Il exprime aussi le désarroi compréhensible dû à l'éloignement, car ce n'est que plusieurs semaines plus tard qu'il apprend la nouvelle. Dans ces conditions, un message de condoléances a quelque chose de déplacé et même d'involontairement cruel, car il raviverait chez Louis-Marie de tristes souvenirs, alors qu'il tente de les oublier. Le jeune soldat en a conscience et ne s'épanche guère. Il avoue son impuissance à consoler son cousin et limite l'évocation de la défunte à quelques traits qui soulignent sa sensibilité, son aisance dans les rapports sociaux et son amour maternel. Cette retenue est toute à son honneur, d'autant que les pénibles circonstances dans lesquelles il se trouve lui-même à l'époque, où sa vie est en danger, auraient pu l'inciter à s'abandonner à des épanchements

sentimentaux, mais on est tout de même un peu surpris de cet en-tête, « Mon cher Chalumeau », qui tranche avec les termes dans lesquels il s'adressait à sa « chère cousine ».

Nous ne conservons aucun document attestant les causes de la mort de Marie-Charlotte, mais on peut facilement les déduire en considérant ses nombreuses maternités. En effet, en moins de dix ans, son mariage avec Louis-Marie Chalumeau datant du 29 septembre 1800, elle a donné le jour à : Jules (12 septembre 1802) ; Georges (27-11-1804, décédé en 1805) ; Clémentine (16-4-1806, décédée le 17-3-1807) ; Théophile-Armand (29-10-1807) ; Eugène (14-1-1809) ; Louise-Marie (25-3-1810). Une telle fréquence, de plus en plus resserrée les années passant, eut probablement des conséquences sur la santé de la mère. De plus, la naissance du dernier enfant, Louise-Marie, précède de dix jours le décès de sa mère, ce qui laisse supposer un rapport direct entre les deux événements.

Tout jugement sur ces grossesses répétées serait anachronique. On peut se demander, cependant, ce qu'en pensait H. de Rougemont, et s'il accepta comme une fatalité le sort de sa cousine ou s'il lui arriva d'imputer une part de responsabilité à son cousin Chalumeau. Sa lettre de condoléances, par sa relative froideur comparée aux missives précédentes, ne laisse-t-elle pas percer un reproche déguisé ? Lui qui exposait quotidiennement sa vie, de quel œil voyait-il cette sorte d'inconséquence capable de mettre un terme prématuré, dans un havre épargné par les calamités de la guerre, à la vie d'une jeune femme âgée de trente-deux ans ?

Les moments de bonheur partagé évoqués par Henry de Rougemont tranchent avec l'apparente morosité et la tragique fin de la vie de la jeune madame Chalumeau. Mais le destin du jeune homme ne fut pas plus heureux.

*À suivre*

#### Sources

- Papiers Chalumeau, dossier en cours de cotation aux archives de Chinon, future série S.
- Faucillon, Eugène, « « Notes historiques sur l'ancienne terre et seigneurie de Basses, près Chinon » *Bulletin des Amis du Vieux Chinon*, Tome 2, n° 3 (Année 1920 et Premier semestre 1921), (p. 127-140).
- Je tiens à remercier monsieur François de Izarra, archiviste de la ville de Chinon, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée.

Décembre 2020